



SPELC Morbihan

BULLETIN D'ADHÉSION 2011 / 2012

M^{me}, M^{lle}, M. : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : Fax :

Adresse e-mail :

Nom et adresse de l'établissement :

Renouvelle Donne (nouvel adhérent)

Son adhésion au Syndicat Professionnel de l'Enseignement Libre Catholique du Morbihan pour l'année scolaire 2011-2012.

Règle sa cotisation :

- 0, 23 € x (Indice) =€, enseignants, documentalistes, chefs d'établissement ;
- ou 0,06 € x (Nombre de points) =€, salariés OGEC ;
- ou 72 € ou 68 € ou 48 € ou 45 € cas particuliers : cf au verso.

par chèque - adressé à **André JOUANNIC**
11 route du Vieux Bourg " Les Hautes Rives " 56800 TAUPONT
 - établi à l'ordre du **SPELC 56 - CCP. 2 840 39 K Rennes.**

A le Signature :

Situation Professionnelle

❖ Je suis personnel OGEC 1^{er} degré (école) 2nd degré (collège – lycée)

Education et vie scolaire	Services supports
<input type="checkbox"/> Enseignement et fonctions connexes	<input type="checkbox"/> Gestion administrative et financière
<input type="checkbox"/> Vie scolaire	<input type="checkbox"/> Entretien et maintenance des biens et équipements
	<input type="checkbox"/> Restauration
	<input type="checkbox"/> Autre fonction

Ancienneté : Coefficient : Horaire hebdomadaire :h. ou mensuel :h

❖ Je suis personnel d'enseignement 1^{er} degré (école) 2nd degré (collège – lycée)

<input type="checkbox"/> Chef d'établissement	<input type="checkbox"/> Enseignant en Université	<input type="checkbox"/> Suppléant
<input type="checkbox"/> Enseignant ASH	<input type="checkbox"/> Agrégé	<input type="checkbox"/> Délégué académique
<input type="checkbox"/> Instituteur	<input type="checkbox"/> Certifié	<input type="checkbox"/> MIJEC
<input type="checkbox"/> Professeur des écoles	<input type="checkbox"/> MA I - II - III - IV	<input type="checkbox"/> Etudiant IUFM (CAFEP-CFPP)
<input type="checkbox"/> PCEG	<input type="checkbox"/> PLP2	<input type="checkbox"/> En retraite
<input type="checkbox"/> PEGC	<input type="checkbox"/> PLP1	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> AE - CE	<input type="checkbox"/> PEPS	<input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Professeur de l'agricole	<input type="checkbox"/> Documentaliste	

Discipline enseignée : Horaire hebdomadaire :h Ancienneté : Indice :



SPELC Morbihan

Cotisation syndicale 2010 / 2011

	Montant
Personnel OGEC	0,06 € x Coefficient de rémunération
Personnel d'enseignement	0,23 € x Indice de rémunération.

Merci d'arrondir à l'euro inférieur.

Cas particuliers : - Stagiaires CAFEP ou CFP, Suppléants : 72,00 €

- Personnes payées pour un "Temps Partiel" : le montant est calculé au prorata du temps effectué avec un minimum de 68 €.

- Retraités : 68 €

- Aux personnes qui *ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu*, le SPELC 56 fait une remise de 33 % contre **présentation du dernier certificat de non imposition.**

Si vous êtes dans ce cas, vous ne réglez que : 46 €.

- Couples : **une seule cotisation**, mais penser à remplir 2 bulletins d'adhésion et à réclamer 2 timbres et 2 cartes.

La cotisation est à adresser au trésorier : André JOUANNIC

11 route du Vieux Bourg " Les Hautes Rives " 56800 TAUPONT Tél. / Fax : 02.97.93.64.74.

Elle se règle au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Possibilité de faire 2 chèques en indiquant les dates souhaitées de l'encaissement. Le SPELC 56 délivre un reçu à joindre à votre déclaration de revenus.

~~~~~

**Vous pourrez :** - soit **déduire de votre impôt** sur le revenu **66 %** de la cotisation versée, Pour **68 €** de cotisation minimale, vous déduisez 44,88 € d'impôt.

**Coût réel de la cotisation : 23,12 €**

- soit **l'intégrer** dans vos **frais professionnels**.

**Votre cotisation vous permet aussi :**

- de **bénéficier** du contrat GMF " couverture protection juridique",

- d'**accéder** aux services que le Crédit Social des Fonctionnaires met à la disposition de ses adhérents dans les domaines :

- du crédit : pour tous les besoins de l'existence, prêts personnels et immobiliers ;

- de l'assurance : des personnes (vie, prévoyance...), des biens (voitures, habitation, responsabilité civile...) et de la vie quotidienne, tels que détaillés dans le guide des services diffusé par le CSF.

*Du fait de votre adhésion au SPELC, vous êtes dispensé d'acquitter le droit d'entrée (environ 45 €), vous acquitterez seulement la cotisation annuelle (environ 20 €).*

- de **recevoir** - l'agenda (année scolaire), dès le mois de juin,

- "L'Éducateur chrétien", bulletin de la fédération nationale des S.P.E.L.C.,

- "SPELC Infos 56", Flash Infos (par courriel) préparés au niveau départemental,

- des documents spécifiques : dossier de rentrée salariés OGEC, Lettres aux salariés OGEC...

- d'**accéder à l'espace "Adhérents"** sur le site de la Fédération [www.spelc-fed.fr](http://www.spelc-fed.fr)

- d'**interroger** vos responsables départementaux sur toutes les questions qui vous préoccupent.